

Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

2024-04-05

Objet :  
**Renouvellement  
de bail de ferme  
SELOSSE**

Date de  
convocation  
29/03/2024

Date d'affichage  
19/04/2024

Nombre de  
Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le treize avril à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

**Etaient présents :**

BLONDEAU ALAIN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés :** PLANCQ CARMEN (POUVOIR REGINE JONVILLE), PLICHON PHILIPPE, KOUSSENS CHRISTIAN (POUVOIR THERESE CARY).

**Absentes :** VERSAEVEL JACQUELINE, VAN HAUWAERT ANNIE.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président explique qu'il y a un bail de culture à renouveler pour M. SELOSSE Damien.

Il précise que la ville et le CCAS sont propriétaires de terres sur différentes communes. Il y a quelques temps, la Vice-Présidente, Carmen PLANCQ, a fait un gros travail de recensement des baux de fermage et des baux de chasse afin de mettre à jour tous les dossiers.

Le bail à ferme signé par M. SELOSSE Damien avec le CCAS de Wavrin en date du 1 mai 2015 arrive à échéance le 30 avril 2024. La terre concernée par ce bail est :

| Commune     | Section - N° | Lieudit     | Surface      | Nature          |
|-------------|--------------|-------------|--------------|-----------------|
| MARQUILLIES | C 330        | Vers Salomé | 13a 84ca     | Terre agricole  |
| MARQUILLIES | C 1058       | Vers Salomé | 14a 45ca     | Terre agricole  |
|             |              |             | <b>Total</b> | <b>28a 29ca</b> |

Un courrier a été adressé à Monsieur SELOSSE afin de lui rappeler la date d'expiration de son bail et afin de connaître ses intentions concernant le renouvellement de celui-ci. En date du 4 mars, Monsieur SELOSSE a retourné le coupon-réponse confirmant son accord pour le renouvellement.

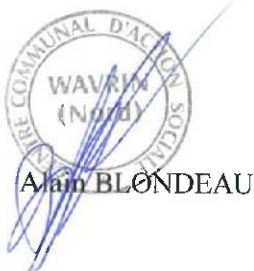
Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur ce bail sous la forme de « bail sous seing privé ».


A l'unanimité, les membres du CCAS acceptent le renouvellement et la signature de ce bail.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du 22.07.1982

Le Président,  
  
Alain BLONDEAU

  
Alain BLONDEAU